Image not found or type unknown

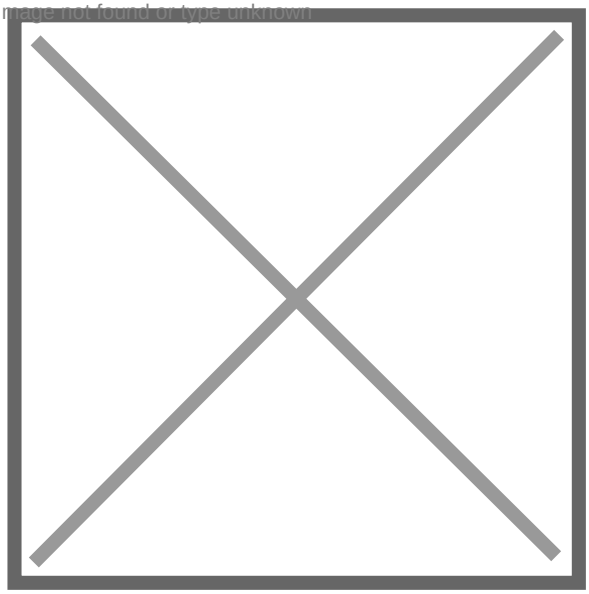

Quel recours face à une arnaque à la vente ?

Par **teddy30_old**, le **07/11/2007** à **09:13**

Bonjour,
J'ai fait un achat aurès d'un vendeur particulier sur eBay, achat de plus de 100 euros. Les objets reçus ne fonctionnant pas, je les ai renvoyés sur le conseil du vendeur qui m'a assuré me les remettre en état de marche et ensuite me les retourner. Depuis, j'ai droit à des insultes des menaces, par téléphone. J'ai réussi à en enregistrer une tant bien que mal car on ne comprend pas bien ses propos tellement elle hurle.
La vente a eu lieu le 12 octobre, le réglement a été encaissé le 17 octobre.
J'ai en ma possession le bon de retour en colissimo des objets.
A ce jour, le 7 novembre, je n'ai eu ni remboursement ni mes objets !
Cette personne se vante de pouvoir faire ses ventes sous plusieurs pseudos, dit ne pas être solvable et continue a avoir des propos mensongers à mon encontre.
Que puis-je faire ? Quel est mon recours ?
(propositions à l'amiable, de ma part, ayant échouées). Je possède tous les messages échangés.
Merci pour vos conseils. Meilleures salutations

Par **papa tango charly_old**, le **07/11/2007** à **19:15**

une action en justice sur la base de vos enregistrements téléphoniques n'est pas valable en france.

contactez l'intermédiaire, ebay, qui, quoi qu'il en dise, a une part de responsabilité, dans la mesure où il est un commerçant professionnel et qu'il a encaissé une commission au

passage...

demandez-lui d'intervenir, il en a les moyens (notamment de rétorsion financière), et rappelez-lui que la bonne publicité est plus difficile à établir que la mauvaise...

Par **teddy30_old**, le **08/11/2007** à **08:21**

Bonjour, je vous remercie pour votre réponse.
J'ai suivi vos conseils en écrivant une lettre au service clientèle et consommateurs, et déposé 2 litiges envers cet eBayeurs, mais sans réultat.
Ai-je le droit de lui envoyé une lettre en recommandé pour une dernière solution amiable : lui dire que sur conseil de mon avocat, la seule solution pour elle, vu qu'elle dit ne plus détenir mes objets, est le remboursement ?
Celà peut-il se retourner contre moi ? ou cette petite intimidation peut -ellef avoir un effet satisfaisant ?
Merci encore pour vos précieux conseils.
Salutations respectueuses.
Mme Maryse MULEDDA

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés